

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 février 2010

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19  
de présents : 14  
de votants : 18

Convocation faite  
le : 17 février 2010  
Compte-rendu affiché  
le : 1<sup>er</sup> mars 2010

#### OBJET

Approbation des cartes de bruit

Le vingt six février deux mille dix

Le Conseil Municipal de la Commune de MOUTIERS était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Rémy VIDILI, Maire.

Etaient présents : Mmes. PIECHOCKI. CHALLINE. KOCKEISEN. MULLER. DAHM,  
MM. VIDILI. PIOVESAN. ZANNETTI. LAMORLETTE. GERMAIN. RIGHETTI. ARCHEN.  
BASTIEN. JACQUES.

Excusés : Mmes MIOTTO ( *procuration à Mme KOCKEISEN* ). MAGI, ( *procuration à Mme CHALLINE* ). DOS SANTOS ( *procuration à M. BASTIEN* ) MM. CASTELLETTA ( *procuration à M. VIDILI* ). MANZI

-O-

Il a été procédé conformément à l'article L. 121-14 du Code des Communes à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; M. LAMORLETTE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Code de l'Environnement impose à certaines communes dont Moutiers, l'établissement de cartes stratégiques et de plans de prévention du bruit .

A l'issue de la consultation lancée conjointement avec les Communes d'Auboué et d'Homécourt , le Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de l'Est a été retenu pour réaliser cette étude ; il a rendu ses conclusions en septembre 2009.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette étude

**- approuve les cartes de bruit stratégiques établies par le CETE de l'Est pour la Commune de MOUTIERS.**

Ces cartes sont à la disposition du public en Mairie.

Le Maire  
Rémy VIDILI

